Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 34 (1963)

Heft: 6

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Marché commun. Elle n'intervient pas, cependant, pour tous les produits considérés, ni dans une mesure égale, et cela par suite de l'intervention de la « règle du butoir ». En effet, conformément aux dispositions du Traité de Rome, une réduction pratiquée par un des pays membres ne peut avoir pour résultat de ramener les nouveaux droits de douane nationaux à des taux inférieurs à ceux du tarif extérieur commun qui forme butoir. Ainsi, la réduction qui vient d'intervenir peut, selon les cas d'espèce, être plus faible, voire nulle pour les produits suisses, si le niveau du tarif extérieur commun est déjà atteint.

Informations agricoles. — Du Service de presse agricole, nous extrayons les informations suivantes : **Augmentation considérable de la production de fourrages mélangés.** — Selon l'estimation des milieux spécialisés, 40 à 50 % des importations de fourrages concentrés auraient été transformés en fourrages mélangés l'année dernière. On relève toutefois que la production industrielle de fourrages mélangés est sensiblement plus élevée dans certains autres pays européens. Cela montre que nos écoles d'agriculture et autres instituts ont insisté en premier lieu sur l'utilisation de fourrages non mélangés et sur les mélanges effectués à la ferme.

Par rapport à l'année précédente, les prix des fourrages mélangés n'ont guère subi de modification. Ainsi que le signale l'Association suisse des fabricants d'aliments fourragers dans son rapport annuel, l'évolution des prix s'est maintenue constamment dans les limites raisonnables. L'indice des prix des matières fourragères calculé par le Secrétariat des paysans suisses s'établissait à 102,3 points en 1962. C'est dire que les prix des matières fourragères n'ont pratiquement pas varié depuis 1948 ; ils ne sont par conséquent pas cause de l'augmentation des coûts de la production agricole.

La récolte des cerises s'annonce abondante. — Selon les indications de la Centrale fruitière de Liestal, la récolte des cerises atteindra cette année son point culminant vers le 12 juillet dans les régions du nord-ouest de la Suisse. Cette prévision se fonde sur des comparaisons de température effectuées depuis de nombreuses années. Les arbres sont abondamment chargés ; en raison des conditions atmosphériques, on peut s'attendre à ce que les fruits soient particulièrement charnus. Si le temps ne vient pas contrecarrer cette évolution, la récolte de cerises sera abondante cette année également.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213 Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.